

*una caritate,
una regula,
similibusque
vivamus moribus*



*Liturgia est culmen
ad quod actio Ecclesiae tendit
et simul fons unde
omnis eius virtus emanat.*

SECRETARIUS LITURGIÆ
Ordinis Cisterciensis

Bulletin liturgique 2019-1

Monastère de Heiligenkreuz, 3 août 2019

Chers frères et soeurs,

Je suis heureux que notre Ordre commémore cette année le 900ème anniversaire de la Carta Caritatis. C'était aussi le thème de la Lettre de Pentecôte de notre Père Abbé Général et c'est aussi le thème de divers événements tout au long de l'année. J'y reviendrai aussi brièvement dans la lettre et je ferai également rapport sur les événements actuels dans le domaine de la liturgie.

Carta Caritatis

Le Concile Vatican II nous enseigne : " Le bien même de l'Eglise demande que les instituts aient leur caractère et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs intentions spécifiques de mêmes que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut. " (Décret Perfectae Caritatis, II b.). Il y a peu de textes de notre histoire religieuse ancienne qui expriment aussi clairement les intentions des fondateurs. C'est pourquoi, en cette année jubilaire, il est certainement bon pour nous d'examiner ce texte même.

Comme on le sait, dans la section III de la Carta Caritatis, la liturgie de l'Ordre est également abordée : « Et puisque nous accueillons tous les moines qui viennent à nous dans notre monastère, et qu'ils accueillent de la même manière les nôtres dans leurs monastères, il nous semble approprié et nous voulons qu'ils aient les coutumes et les chants, ainsi que tous les livres nécessaires aux prières des heures du jour et de la nuit et aux messes, selon le modèle des coutumes et livres du Nouveau Monastère (Cîteaux), afin que nos actions ne soient pas en désaccord mais que nous puissions vivre dans une charité, sous une règle, et selon des coutumes semblables. » En outre, la préface déclare : "Ils[les Pères] croyaient aussi qu'il fallait donner à ce Statut le nom de Carta Caritatis - la Charte de Charité - parce que ce qui y est établi exclut toute charge fiscale et a pour seul but l'amour et le bien des âmes en matière divine et humaine".

Ici, je ne veux pas laisser de place au sentiment d'un vieux romantisme et d'une unité sur-idéalisée. Cependant, je serais heureux que l'on réfléchisse et discute un peu de ce texte dans l'une ou l'autre communauté, du moins dans le domaine des responsables de la liturgie. D'une part, nous voyons que dans notre Ordre, aujourd'hui, il y a beaucoup de formes différentes pour la célébration de la liturgie, mais aussi pour les formes de vie en commun - et c'est une bonne chose. D'autre part, nous constatons que nous puisons tous dans une source spirituelle et historique commune et que

nous avons ainsi conservé au fil des siècles des formes très similaires - et c'est aussi une bonne chose.

C'est pourquoi j'aimerais proposer quelques sujets ou questions pour une discussion commune :

Les pères voulaient nous libérer de charges inutiles, en l'occurrence des charges financières et matérielles. Seuls l'amour et le bien des âmes dans le spirituel et le temporel sont les buts. Quelle est la situation ici dans le domaine de la liturgie ? S'agit-il d'un "fardeau inutile" ou le "bien de l'âme" qui est au premier plan ? La célébration de la liturgie monastique est-elle une performance ascétique ou un élan dynamique vers Dieu ?

Qu'il n'y ait pas de désunion dans nos actions. Combien de fois la liturgie est-elle une cause de division et de conflit dans sa propre communauté ? Au point où la communauté veut se tourner vers Dieu et ne faire qu'un avec lui, il n'est pas rare qu'elle se divise. Cette unité d'action est bien sûr aussi quelque chose d'extérieur, mais surtout d'intérieur. Que faut-il pour que l'action liturgique communautaire devienne un acte d'unité ?

"Nous voulons vivre (...) dans un seul amour, sous une seule règle et selon des coutumes semblables. L'amour unique et la règle unique sont probablement les conditions de base essentielles pour que nous puissions et voulions vivre selon des coutumes semblables (pas identiques). Une communauté sans amour, une communauté sans règle, une communauté arbitraire peut au mieux vivre dans une uniformité, mais jamais dans l'unité. Des coutumes semblables, d'autre part, peuvent - si elles sont bien comprises et vécues - rendre l'amour et le zèle pour la Règle plus faciles à vivre. Que faisons-nous pour maintenir cet équilibre ?

Note à ce sujet :

Je me réfère également à une conférence de l'Université de Heiligenkreuz sur le sujet : en 2019, la Carta Caritatis sera à l'honneur car elle a été approuvée il y a exactement 900 ans. A Dallas, il y a déjà eu une conférence sur le sujet en juillet ; les cisterciens d'Europe peuvent participer à la conférence internationale à Heiligenkreuz les 22/23 novembre 2019. Des experts en théologie spirituelle et en droit religieux ont confirmé leur participation. Langue : allemand, en partie anglais. Inscriptions : tagungen@hochschule-heiligenkreuz.at

Liturgie 4.0

La désignation "Industrie 4.0" a pour but d'exprimer l'objectif d'initier une quatrième révolution industrielle :

(1) La première révolution industrielle a consisté en la mécanisation par l'utilisation de l'eau et de la vapeur. (2) La deuxième révolution industrielle, caractérisée par une production de masse utilisant des chaînes de montage et de l'énergie électrique. (3) La troisième révolution industrielle ou révolution numérique avec l'utilisation de l'électronique et de l'informatique (notamment les automates programmables) pour automatiser la production. (4) Industry 4.0 est le nom d'un futur projet de numérisation complète de la production industrielle afin de mieux l'équiper pour l'avenir.

Nous constatons une évolution très similaire dans le domaine de la liturgie :

La prière liturgique de l'Église se faisait principalement oralement : Les textes bibliques, les chants, les prières liturgiques, etc. ont été transmis à travers les âges. (2) Les textes bibliques sont fixés par

écrit et donc enregistrés en permanence, d'abord à la main, puis par impression. (3) Plus tard au Concile de Trente, mais déjà auparavant, les textes ont été unifiés et sont ainsi devenus globalement accessibles et contraignants. (4) Aujourd'hui, à l'ère d'Internet, des smartphones et de la mondialisation, nous sommes également confrontés aux textes de prière électroniques dans le domaine de la liturgie.

Les paragraphes suivants peuvent montrer ce qui existe déjà, ce qui est possible, comment ces choses peuvent être utilisées de manière significative, où sont les opportunités, les dangers et les limites. Une contribution du Père Edward McNamara (Professeur de Liturgie de l'Athénée Pontifical "Regina Apostolorum" à Rome) du 2 décembre 2016 m'a aidé dans cette réflexion : <https://de.zenit.org/articles/ein-tablet-fuer-messfeier-und-stundengebet/> (11 décembre 2016, 8h00 du matin).

Depuis que la radio et la télévision existent, les prières liturgiques de l'office divin sont régulièrement diffusés par ces médias. Depuis la diffusion de l'Internet, beaucoup de ces services peuvent également être utilisés via Internet, dans le monde entier. Diverses institutions ecclésiales (par exemple la Conférence épiscopale allemande) ont souligné à plusieurs reprises que la transmission doit se faire en temps réel, c'est-à-dire "en direct", afin de donner aux fidèles l'occasion de s'unir au sacrifice du Christ qui est actuellement célébré et à la congrégation qui est en train de le faire. La "co-célébration" des services divins enregistrés n'est donc pas la forme idéale. Le Saint-Siège souligne régulièrement que, par exemple, la bénédiction "Urbi et Orbi" - et l'indulgence qui y est associée - peuvent également être valablement reçues par la radio, la télévision et Internet.

Il existe des applications (apps) sur Internet (en particulier pour les smartphones et les tablettes) en différentes langues dans lesquelles la liturgie des Heures peut être priée en ligne. Dans certains programmes, vous pouvez choisir librement l'office à prier, dans d'autres il est prédéfini. Parfois, il est également possible de faire réciter le texte de la prière par une voix d'ordinateur. Même les fonctions de mémoire existent pour qu'on n'oublie pas la prière de chaque voix individuelles. Des fonctions similaires existent également pour les prières de la Messe.

Enfin, il existe depuis longtemps des récompenses acoustiques ou visuelles pour les prières de l'office : A l'origine sur film, puis aussi sur vinyle, cassette musicale (MC), CD, DVD et aujourd'hui numérique.

Toutes ces choses peuvent être de merveilleuses aides à la prière et à l'apostolat. Ils peuvent aussi aider à faire l'expérience et à comprendre la liturgie et à être accessibles de façon générale et peu coûteuse. De plus, ils peuvent fixer et préserver la liturgie - avec toutes ses formes d'art et de culture - pour la rendre accessible à la postérité. Mais est-il toujours bon, significatif ou même permis d'utiliser toutes ces choses pour la prière ?

Il y a peu de déclarations officielles de l'Église à ce sujet. Il faut donc interpréter l'existant. Dans une demande d'intervention sur le sujet, les évêques de Nouvelle-Zélande (2012) ont déterminé que les tablettes électroniques ne devaient pas être utilisées pour des célébrations de messe ou des rites publics. Dans le Cérémonial des évêques (CærEp), nous lisons au n° 115 : " Les livres liturgiques doivent être traités avec soin et révérence, car c'est d'eux que la Parole de Dieu est proclamée et la prière de l'Église est récitée. C'est pourquoi, surtout pendant les services épiscopaux, il faut veiller à ce que les livres liturgiques officiels soient disponibles dans la dernière édition, magnifiquement typographiés et reliés." Dans CærEp n° 129 : "Le livre de l'évangile est placé sur l'autel." Et dans CærEp 140f la procession solennelle avec l'Évangile et son encens est

décrite. De ces contextes et d'autres, il est clair que le smartphone ou l'ordinateur tablette ne peut se substituer au missel, au lectionnaire ou à l'évangélaire.

Dans le domaine de la liturgie des heures, la disposition du CærEp n° 115 s'applique également, selon laquelle les livres actuels doivent être disponibles dans une belle conception, même si un livre d'heures n'est jamais porté solennellement ni mis en scène. Là où la tablette sera et devrait être l'exception absolue dans le domaine de la célébration de la Messe, ce qui, à mon avis, n'est permis que si une célébration de la Messe est impossible en raison du manque de livres liturgiques nécessaires, la tablette ou le téléphone intelligent est de plus en plus la règle, même pour certains évêques. Les avantages sont évidents : (1) Un appareil, que vous avez toujours avec vous, remplace un grand nombre de livres nécessaires. (2) La gestion des livres liturgiques, en partie compliqués, est massivement simplifiée. (3) Les textes actuels sont toujours à portée de main. (4) Certains textes peuvent être lus à haute voix. (5) La prière de l'heure peut être priée à presque n'importe quel moment et n'importe où, même dans l'obscurité. (6) L'achat de livres coûteux est omis.

Mais en plus des nombreux avantages, qui sont clairement reconnaissables, il faut souligner ici aussi les inconvénients : (1) C'est une tradition liturgique ancienne et significative que certaines choses soient réservées à l'usage liturgique et ne soient donc pas utilisées dans la vie de tous les jours, comme les lieux, les calices, les ustensiles, mais aussi les livres liturgiques. L'utilisation mixte d'un dispositif technique à des fins profanes et liturgiques ne favorise pas la concentration sur l'activité liturgique, surtout si un appel, un SMS ou un courriel est reçu pendant la prière ou si l'heure actuelle est affichée en permanence dans le coin supérieur. (2) L'essuyage constamment nécessaire du texte à l'écran entraîne une distraction supplémentaire. (3) Le choix des formes de la prière horaire (choix du saint et de son degré de célébration) est souvent impossible et conduit à l'appauvrissement. (4) L'utilisation de nombreuses variantes proposées par le Livre d'Heures n'est pas sélectionnable dans la plupart des applications, par ex : Sélection d'un hymne différent, sélection d'ajout de psaumes pour tous les petits heures, extension de l'office des lectures à Vigiles avec l'Evangile, prière d'un psaume, etc. (5) Les applications communes sont conçues pour le livre d'heures romain, de sorte qu'il ne s'harmonise pas avec d'autres schémas de psaume, qui sont communs dans notre Ordre, ce qui conduit à un mélange d'ordres de psaume, mais qui devrait être évité à tout prix, sinon le psautier entier sera dérangé dans son harmonie. (6) La possibilité de prier toujours et partout favorise le danger de passer rapidement de la prière aux activités et de passer directement d'une activité à l'autre sans prendre le temps de trouver un lieu approprié.

Je voudrais proposer les critères suivants pour traiter des formes numériques de liturgie : (1) célébrations de la Messe avant le fait de ne pas célébrer, (2) prier avant le fait de ne pas prier, (3) actives avant passives, (4) analogiques avant numériques, (5) hors ligne avant en ligne, (6) en direct avant enregistrement.

Nouvelles de l'Église et de l'Ordre

Le 19 août 2018, P. Placide Vernet meurt à l'abbaye de Cîteaux, tandis que les cloches sonnent pour les premières vêpres de saint Bernard. Après deux années d'études à Rome, en 1956, il devient conseiller à la Commission cistercienne de liturgie, puis membre de la Commission cistercienne francophone. A Cîteaux, il a été sacristain pendant 36 ans. Il a fait un travail énorme, surtout pour la réforme liturgique après le Concile Vatican II. A la fin des années 1980, il a publié une édition critique de l'"Ecclesiastica Officia" avec une introduction et une traduction en français. De plus, il était un excellent connaisseur de l'œuvre de saint Bernard. Sa connaissance encyclopédique a

donné lieu à de nombreuses publications liturgiques et historiques, et il a été un assistant et un promoteur pour de nombreux étudiants. Par-dessus tout, notre Ordre est reconnaissant au P. Placide pour son travail sur le Ritualet Cisterciense (1998) et pour les innombrables travaux préparatoires du Martyrologe de notre Ordre, qui, comme beaucoup d'autres de ses travaux préparatoires, est encore en attente d'achèvement. Dans le numéro 3 de la Chronique cistercienne 2018, il y a une notice nécrologique du Frère German Herzog, que le Seigneur lui donne la perfection dans son royaume.

Le 25 février 2019, dans l'abbaye trappiste espagnole de Viaceli, est décédé notre confrère le P. Jordi Gibert i Tarruell OCSO (anciennement P. Guido Gibert i Tarruell O.Cist., Poblet), né le 30 avril 1931 en Catalogne. Il a été l'une des personnalités les plus remarquables dans le domaine du travail et de la recherche liturgique dans notre Ordre et dans l'Église entière. Profès à l'abbaye de Poblet le 13 novembre 1951, où il devint plus tard maître des novices, ordonné prêtre le 7 octobre 1956, cofondateur du monastère de Solius en Catalogne en 1967. De 1973-1975 il a étudié la science liturgique à Rome, de 1976-1992 il fut collaborateur à la Congrégation du Vatican pour le culte divin (responsable des pays de langue espagnole) et professeur des sciences liturgiques à l'Université Bénédictine de Sainte-Marie de Saint Anselme à Rome, Secrétaire des Chapitres généraux et des Synodes des Ordres, Conseiller de la Commission liturgique de l'Ordre. De 1985-1992 il fut Secrétaire de l'Abbé Général Polykarp Zakar (+2012), Créateur d'un schéma de Psaumes pour la Liturgie des Heures ("Schéma du P. Guido"), qui est le fondement du "Bréviaire d'Heiligenkreuz". Il fut prieur du monastère de Valdediós dans les Asturies, nommé par le Saint-Siège en 1992-2009 (relevé en 2009), et transféré à l'abbaye trappiste espagnole de Viaceli (Cantabrie) en 2009. Le Père Jordi a été actif jusqu'à la fin dans la liturgie et comme maître des novices. Nous nous souviendrons de lui avec gratitude. Que le Seigneur lui donne la vie éternelle !

Dans sa lettre apostolique post-synodale "Christus vivit", le Pape François écrit aux jeunes et à tout le Peuple de Dieu le 27 octobre 2018 : " 224. Beaucoup de jeunes sont capables d'apprendre à aimer le silence et l'intimité avec Dieu. Des groupes qui se réunissent pour adorer le Saint Sacrement ou pour prier avec la Parole de Dieu se sont également développés. Il ne faut pas sous-estimer les jeunes comme s'ils étaient incapables de s'ouvrir à des propositions contemplatives. Il faut seulement trouver les styles et les modalités appropriés pour les aider à s'initier à cette expérience de si grande valeur. En ce qui concerne les domaines du culte et de la prière, «dans divers contextes, les jeunes catholiques demandent des propositions de prière et des moments sacramentels capables de saisir leur vie quotidienne, dans une liturgie fraîche, authentique et joyeuse». Il est important de mettre à profit les temps les plus forts de l'année liturgique, en particulier la Semaine Sainte, la Pentecôte et Noël. Ils aiment aussi d'autres rencontres festives, qui cassent la routine et les aident à faire l'expérience de la joie de la foi.225. Une opportunité unique pour la croissance et aussi pour l'ouverture au don divin de la foi et de la charité est le service : beaucoup de jeunes se sentent attirés par la possibilité d'aider les autres, en particulier les enfants et les pauvres. Souvent ce service est le premier pas pour découvrir ou redécouvrir la vie chrétienne et ecclésiale. Beaucoup de jeunes se lassent de nos itinéraires de formation doctrinale, et même spirituelle, et parfois ils réclament la possibilité d'être davantage protagonistes dans des activités où ils font quelque chose pour les gens.226. Nous ne pouvons pas oublier les expressions artistiques telles que le théâtre, la peinture, etc. « L'importance de la musique est tout à fait particulière ; elle représente un véritable environnement où les jeunes sont constamment plongés, comme une culture et un langage capables de susciter des émotions et de modeler une identité. Le langage musical représente aussi une ressource pastorale qui interpelle en particulier la liturgie et son renouveau ». Le chant peut être un stimulant important pour le cheminement des jeunes. Saint Augustin disait : "Chante, mais

avance ; allège ton travail en chantant, n'aime pas la paresse : chante et avance [...] Toi, si tu avances, marche ; mais avance dans le bien, dans la foi droite, dans les bonnes œuvres : chante et marche ”

Le 17 décembre 2018, le Conseil Pontifical pour la Culture a publié les "Lignes directrices pour le déclassement et la conversion des Églises", qui soulignent que la responsabilité d'un édifice sacré n'expire pas après avoir été profané, puisque les bâtiments continuent à exercer une mission ecclésiale. Dans tous les cas, cependant, il faut veiller à préserver les bâtiments de l'église et à trouver un usage aussi proche que possible de l'usage d'origine : au lieu de préoccupations commerciales, les objectifs spirituels, culturels et sociaux doivent être au premier plan de toutes les considérations concernant un nouvel usage. Le texte met également en garde contre une simple réflexion utile dans les relations avec les Eglises. Dans tous les cas, une grande attention et l'implication de la communauté locale sont nécessaires, ainsi qu'un inventaire des biens culturels du mobilier de l'église .

Le 14 février 2019, lors d'une audience pour les membres de la Congrégation pour le Culte Divin, le Pape François les invita instamment à "répandre dans le peuple de Dieu la splendeur du mystère vivant du Seigneur qui se révèle dans la liturgie". Cela signifie avant tout "prendre conscience du rôle indispensable que la liturgie a dans l'Église et pour l'Église. Et ensuite d'aider concrètement le Peuple de Dieu à mieux intérioriser la prière liturgique de l'Église, à l'aimer comme expérience de rencontre avec le Seigneur et avec les frères et sœurs, et dans cette lumière à redécouvrir son contenu et à observer ses rites. Selon le Pape, il ne s'agit pas seulement d'un moyen de faire connaître la structure des livres liturgiques et le strict respect des normes et règlements liturgiques. Au contraire, l'expérience dans laquelle les célébrants s'approprient la "manière de penser et d'agir du Seigneur" entraîne une conversion de leur vie. Pour que la liturgie remplisse cette fonction éducative et transformatrice, les prêtres et les laïcs doivent être guidés par la mystagogie au sens de la liturgie et de son langage symbolique " incluant l'art, le chant et la musique (...), le silence aussi ". "La liturgie est le chemin royal que suit la vie chrétienne dans chaque phase de sa croissance.

Avec le décret de la Congrégation pour le Culte Divin du 25 janvier 2019 (Prot. n° 29/19), la mémoire de saint Paul VI est inscrit au calendrier général romain. A l'avenir, cette journée sera célébrée dans toute l'Eglise comme une journée de commémoration (memoria ad libitum) le 29 mai. Ici, la Collecta de la Messe est indiquée en latin. Les traductions doivent être obtenues auprès des Conférences épiscopales compétentes :

Deus, qui Ecclésiám tuam regéndam
beáto Paulo papæ commisísti,
strénuo Fílii tui Evangélii apóstolo,
præsta, quæsumus, ut, ut, ab eius institútis illumináti,
ad civílem amóris cultum in mouth dilatándum
tibi collaboráre valeámus.
Per Dóminum.

De Communi pastorum[pro papa]. Lectio : 1 Cor 9, 16-19. 22-23, n. 722, 4 // Ps. resp. : Ps 95 (96), 1-2a. 2b-3. 7-8a. 10, n. 721, 5 // Alléluia : Mc 1,17, n. 723, 3 // Evang : Mt 16, 13-19, n. 724, 2 // 2e lecture de Vigiles : In ultima Concilii Oecumenici Vaticani secundi publica Sessione, die 7 decembris 1965 : AAS 58[1966] 53. 55-56. 58-59). Pour plus d'informations :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccdds/documents/rc_con_ccdds_doc_20190125_adnexusdecreto-celebrazione-paolovi_la.html

Le 8 décembre 2018, Mgr Pierre Claverie a été béatifié avec 18 autres martyrs algériens. Le 25 avril 2019, l'Ordre trappiste a annoncé qu'il célébrerait les moines trappistes de Tibhirine sous le titre "Bienheureux Christian de Chergé et ses compagnons, moines et martyrs" le 8 mai comme une journée de souvenir (*memoria ad libitum*) non obligatoire. Selon toute probabilité, notre Ordre suivra cette décision. Mais pour cela, nous avons encore besoin d'une décision du Chapitre général. Pour plus d'informations :

<https://www.ocso.org/2019/04/25/celebrating-the-atlas-martyrs/>

Une décision similaire doit être prise pour la célébration liturgique de saint Jean Anastasius Brenner.

Activités du Secrétariat pour la Liturgie

Du 27 au 30 septembre 2018, une rencontre des responsables liturgiques (surtout de l'espace germanophone) a eu lieu au monastère de Lilienfeld (Basse-Autriche). Ces journées ont été marquées par la célébration commune de la liturgie, la formation continue par des conférences et l'approfondissement des discussions et des échanges. L'événement fut manifeste avec 31 participants. Les conférences/contributions de cette rencontre seront publiées dans la "Analecta Cisterciensia". La participation intensive et les réactions positives montrent à quel point l'intérêt était et est grand. C'est pourquoi je vous invite à organiser des manifestations similaires dans d'autres pays et pour d'autres groupes linguistiques. Je serai heureux de vous aider. La prochaine rencontre des responsables liturgiques de l'espace germanophone aura lieu du 10 février 2021 au 14 février 2021 au monastère de Helfta (Allemagne). Nous essaierons aussi d'impliquer plus fortement les Bénédictins. Une invitation cordiale.

Nouvelles publications et autres publications

Michael PFEIFER et Andreas UNTERGUGGENBERGER : Livre des Psaumes, édité par l'Institut liturgique allemand. Verlag Katholisches Bibelwerk, 2018, 304 p., 49,95 EUR, référence 6202.

Christian DOSTAL, Johannes Berchmans GÖSCHL, Cornelius POUDEROIJEN, Franz Karl PRASSL, Stephan ZIPPE : Graduale Novum De Feriis Et Sanctis, Editio magis critica iuxta SC 117, Tomus II : De Feriis Et Sanctis, en collaboration avec Libreria Editrice Vaticana, 2018, 632 pages, couverture rigide avec ruban ; ISBN : 978-3-940768-74-2, 59,00 EUR

Alessandro DE LILLO (ed.) : Supplementum ad Graduale Romanum, Cantus codicum antiquissimorum nondum editos continens, 2019, 200 p., 14,8 x 21 cm, couverture rigide, ISBN 978-3-8306-7960-8, 19,95 EUR.

Graduale Novum Editio Magis Critica Iuxta SC 117, Tomus II, De Feriis Et Sanctis, ConBrio Verlagsgesellschaft, Regensburg 2018, ISBN 978-3-940768-74-2.

Supplementum Ad Graduale Romanum, Cantus codicum antiquissimorum nondum editos continens, cura et studio Alexandri de Lillo, EOS – Editions of Sankt Ottilien, 2019, ISBN 978-3-8306-7960-8, www.eos-books.com

Psalterium Currens, Hartkeriana, Eugeen Liven d'Abelardo, Edited by Cornelius Pouderoijen OSB & Eugeen Liven d'Abelardo, Stichting Psalterium, 2018, ISBN 978-90-9030850-0, & CD-Box, www.psalmschant.com

Réponses aux questions reçues

π Combien de temps les décorations de Noël doivent-elles rester dans l'église ? Jusqu'à la fête du baptême du Seigneur ou la solennité de la Présentation du Seigneur (2 février) ?

La saison liturgique de Noël se termine avec la fête du baptême du Seigneur (aussi dans l'ancienne liturgie). Jusqu'au 2 février, notre Ordre (autrefois toute l'Église) chante l'"Alma redemptoris mater" aux vêpres. Beaucoup de crèches ont aussi une représentation du temple, c'est pourquoi la crèche est souvent dans l'église jusqu'au 2 février. Ici, il n'y a pas de réglementation officielle. Je suis d'avis que tout devrait être retiré après le baptême du Seigneur. Mais il n'y a pas de déclaration officielle de l'église. Si l'on considère que la période du Carême pourrait théoriquement commencer le 4 février (!), mais que les arbres de Noël se tiennent jusqu'au 2 février, alors je trouve que le temps entre les deux est trop court. Mais : Il n'y a pas de règle exacte. C'est la décision de la communauté respective.

π Dans notre chapelle, il est interdit ou impossible de brûler de l'encens. Peut-on utiliser d'autres parfums ?

Dans la Cæremoniale Episcoporum, il est dit au n° 85 : "ce que l'on met dans l'encensoir doit être seulement de l'encens pur de bonne odeur ou, si on y ajoute d'autres matières, on veillera à ce que la quantité d'encens soit largement supérieure." Donc, si l'on veut utiliser de l'encens, qui n'est liturgiquement obligatoire que pour les messes solennelles de l'évêque, il faut vraiment que ce soit de l'encens authentique. Dans des cas exceptionnels, cependant, on peut penser à une autre substance significative lorsque c'est nécessaire en pesant sagement toutes les circonstances.

π La commémoration des morts le 18 septembre est prescrite comme "officium solemnis" et le 14 novembre comme "officium festivum". Pourquoi y a-t-il une différence ? Comment devrions-nous célébrer ces jours-ci ?

Le jour commémoratif des morts, le 18 septembre, est certainement le plus important et peut-être aussi le plus ancien. À l'origine, tous les abbés de notre Ordre se réunissaient chaque année pour la fête de l'Exaltation de la Croix (14 septembre) à Cîteaux pour le Chapitre général. 4 jours plus tard, ils se réunissaient dans la salle capitulaire de Cîteaux et laissaient les noms de tous les moines et moniales de l'Ordre qui étaient morts cette année-là. Ils ont ensuite célébré la messe ensemble pour ces personnes. Parce que cette mémoire est si étroitement liée à l'histoire de notre Ordre, le Chapitre général a décidé en 1995 de la célébrer "comme une fête solennelle". En pratique, cela signifie : s'il tombe un dimanche, il est reporté au lundi, il y a 3 lectures de Messe (AT, NT, Évangile), tous les textes de la Messe et de la Prière des heures sont pris à partir de ce jour. Mais SANS Gloria, Credo, 3e Nocturne, Te Deum, etc. Le 14 novembre n'est pas si central dans sa signification et est donc célébré "comme une fête". Cela signifie en pratique : si le jour tombe un dimanche, il est annulé, il y a 2 lectures de la Messe (AT/NT, Évangile), tous les textes de la Messe

et de la Prière des Heures sont repris de ce jour. Mais SANS Gloria, Credo, 3e Nocturne, Te Deum, etc.

π Quand allumez-vous le cierge devant la statue de Marie ? Devrait-on aussi l'allumer au Salve Regina et les jours de commémoration mariale ?

Dans le n° 35 des Us cisterciens, nous lisons : "Il peut aussi y avoir deux autres cierges sur des gradins plus hauts au pied du maître-autel, qui brûlent pendant la messe, de la préface à la communion incluses, aux deux vêpres du dimanche et celles des fêtes et des solennités, et qui brûlent quotidiennement au Salve Regina". S'il y a une image de la Vierge à l'extérieur du sanctuaire, il est plus significatif d'y allumer le cierge, d'autant plus que si les chandeliers prévus ne sont pas présents dans le sanctuaire.

Au n° 38, il est dit : "Lorsque la fête d'un saint en l'honneur duquel nous avons un autel approche, son autel sera décoré un peu plus que d'habitude et, des premières vêpres à la fin de la fête, une lampe (ou chandelle) brûlera sans interruption auprès de cet autel si possible. De même, le jour de la dédicace de l'autel".

Conclusion

Merci de l'intérêt que vous portez à la liturgie. S'il vous plaît, restez avec nous et approfondissez cet intérêt.

Avec mes salutations fraternelles,

Votre Fr. Coelestin Nebel O.Cist.

✉ Stift Heiligenkreuz, Markgraf-Leopold-Platz 1, 2532 Heiligenkreuz im Wienerwald, Austria

📧 liturgia@ocist.org

☎ +43 680 44 64 364 (mobile) oder: +43 2258 8703 (porte du monastère)